

Médecins et Paramédicaux en Belgique

Facturation médicale, TVA et RGPD

Le guide complet pour facturer vos consultations hors nomenclature, appliquer la bonne TVA et protéger les données de vos patients conformément au RGPD.

CHAPITRE 1

TVA sur les actes medicaux, les regles

La TVA sur les soins medicaux est l'un des sujets les plus complexes et les plus risques pour les professionnels de sante independants en Belgique. Une erreur de taux peut couter cher en cas de controle du SPF Finances.

Tableau des taux TVA applicables

Type d'acte	TVA	Base legale
Consultations et soins medicaux curatifs	0% (exonere)	Art. 44 §1 CTVA
Actes de medecine preventive	0% (exonere)	Art. 44 §1 CTVA
Expertises medicales (juridiques, assurances)	21%	Acte non therapeutique
Formations et conferences medicales	21%	Sauf ASBL reconnue
Certificats (non therapeutiques)	21%	Acte administratif
Medecine du travail	0% ou 21%	Selon nature de l'acte
Soins infirmiers	0% (exonere)	Art. 44 §1 CTVA
Kinesitherapie therapeutique	0% (exonere)	Art. 44 §1 CTVA

Attention, l'exoneration TVA ne s'applique qu'aux soins a la personne a finalite therapeutique. Un medecin qui redige une expertise pour un assureur ou un avocat fournit un service taxable a 21%. En cas de doute, consultez votre comptable ou le SPF Finances.

Etes-vous assujetti a la TVA ?

Si vos activites sont entierement exonerees (soins curatifs uniquement), vous n'etes pas assujetti et ne deposez pas de declaration TVA. Mais si vous avez aussi des activites taxables (expertises, formations), vous devez vous identifier comme assujetti mixte et gerer la deduction TVA en

proportion.

CHAPITRE 2

RGPD et confidentialite des donnees patients

Les donnees de sante sont des donnees sensibles de categorie speciale au sens du RGPD. Leur traitement est soumis a des obligations renforcees, y compris sur vos factures et documents de gestion.

Ce que dit le RGPD pour les professionnels de sante

- ✓ **Base legale**, le traitement des donnees de sante est autorise pour la medecine preventive, les diagnostics medicaux et la prise en charge sanitaire (Art. 9.2.h RGPD).
- ✓ **Minimisation**, ne collectez que les donnees strictement necessaires. Une facture ne doit pas mentionner le diagnostic, le code de prestation suffit.
- ✓ **Securite**, chiffrement des donnees stockees et en transit, acces restreint, journalisation des acces. Obligation de moyen, pas de resultat.
- ✓ **Conservation**, les donnees de sante doivent etre conservees 30 ans minimum (Loi Droits du Patient). Les donnees fiscales (factures), 7 ans.

Ce qui ne devrait PAS figurer sur vos factures

Une facture transmise au patient (ou a son assureur) ne doit **jamais** mentionner le diagnostic, le traitement specifique, les resultats d'examens ou toute information revelatrice de l'etat de sante. Utilisez uniquement les codes de nomenclature INAMI ou des descriptions neutres (consultation, acte technique).

Vos outils numeriques doivent etre RGPD-conformes

Exigez de tout fournisseur logiciel un DPA (Data Processing Agreement) en bonne et due forme. Sans ce document, vous restez responsable en cas de fuite.

Verifiez que les donnees sont hebergees en Europe (UE/EEE). Un hebergement aux USA peut creer des conflits avec le RGPD (transferts de donnees).

Bonne pratique, nommez un DPO (Delegue a la Protection des Donnees) ou designez un referent RGPD dans votre cabinet, meme si ce n'est pas obligatoire a votre taille. Documentez vos traitements dans un registre.

CHAPITRE 3

Journal des recettes et obligations fiscales

Les professionnels de sante belges sont soumis a des obligations comptables specifiques. Le journal des recettes est un document central pour votre conformite fiscale.

Le journal des recettes, obligatoire ?

Oui. Tout professionnel de sante independant (medecin, kine, infirmier, etc.) soumis a l'impot des personnes physiques doit tenir un journal des recettes chronologique. Il recense toutes les recettes encaissees, qu'elles soient payees par le patient, la mutuelle ou un tiers payant.

Ce que doit contenir le journal

- ✓ **Date** d'encaissement de chaque recette.
- ✓ **Montant** encaisse (part patient + part mutuelle le cas echeant).
- ✓ **Nature de la prestation**, code nomenclature ou description neutre.
- ✓ **Mode de paiement**, especes, virement, bancontact. Les especes doivent etre enregistrees separement.

Tiers payant et recettes mutuelle

Si vous pratiquez le tiers payant, vous percevez uniquement la part patient au moment de la consultation. La part mutuelle arrive plus tard par virement. Les deux montants doivent figurer dans votre journal, a leurs dates d'encaissement respectives.

Peppol pour les institutions de sante, les hopitaux, cliniques et mutuelles exigent de plus en plus la facturation electronique Peppol pour les prestataires independants. S'enregistrer sur le reseau Peppol accelere vos paiements et elimine les refus de facturation pour erreur de format.

Conservation des documents

Journal des recettes, **7 ans** minimum (obligation fiscale). Dossiers patients, **30 ans** (Loi Droits du Patient). En pratique, un archivage numérique sécurisé est la seule solution viable à long terme.

La facturation medicale simple et conforme.

Ledgerly est le logiciel de facturation belge adapte aux professionnels de sante. TVA automatique, RGPD, journal des recettes, Peppol, tout en un, en securite.

- ✓ TVA 0% sur soins et 21% sur expertises, automatique
- ✓ Donnees chiffrees, hebergement Europe, RGPD
- ✓ Journal des recettes genere en 1 clic
- ✓ Peppol pour hopitaux, cliniques et mutuelles
- ✓ Essai gratuit 30 jours, aucune carte requise

ledgerly.be